

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉCURISER PRATICIENS HORS UNION EUROPÉENNE - (N° 1451)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.